

Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 mai 2020 à 20 h 00 par vidéoconférence, à huis clos.

Sont présents à cette vidéoconférence :

MM.	Christian Baril	maire
	Daniel Demers	conseiller siège #1
M ^{me}	Nancy Tousignant	conseillère siège #2
M.	Robert Gendron	conseiller siège #3
M ^{me}	Amélie Guay	conseillère siège #4
M.	René Caron	conseiller siège #5
M ^{me}	Annie Demers	conseillère siège #6

Chacune des personnes s'est identifiée individuellement, tous formant quorum, sous la présidence de M. Christian Baril, maire.

Assiste également à cette séance par vidéoconférence M^{me} France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M^{me} France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par M^{me} France Grimard, directrice générale. Un avis de convocation a été signifié à chaque membre du conseil, tel que requis par les dispositions du Code municipal.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 20 mai 2020;

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

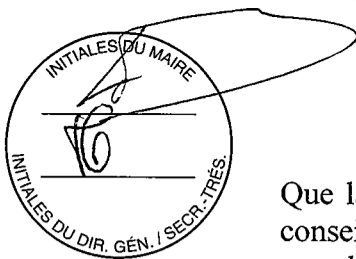
Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par la plateforme ZOOM;

Considérant que la présente séance sera enregistrée et publiée sur le site internet de la municipalité;

2020-05-109

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Que la présente séance du conseil est tenue à huis clos, que les membres du conseil et les officiers municipaux y participent par la plateforme ZOOM et que la séance est enregistrée et sera publiée sur le site internet de la municipalité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. ROUTE SAINT-ONGE :
 - 3.1 OUVERTURE D'APPEL D'OFFRES;
 - 3.2 HONORAIRES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX;
4. EMBELLISSEMENT DES SITES MUNICIPAUX – SOUMISSION;
5. PROJET CRAIE-MOÉ CRAIE-MOÉ PAS;
6. PÉRIODE DE QUESTIONS;
7. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

2020-05-110

IL EST PROPOSÉ PAR :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu, en ajoutant le point : Piste cyclable – Circulation illégale qui deviendra le point 6.

3. ROUTE SAINT-ONGE :

3.1 OUVERTURE D'APPEL D'OFFRES

Considérant que la Municipalité a procédé à une demande de soumissions par voie d'appel d'offres public pour des travaux de réfection de voirie de la route Saint-Onge;

Considérant l'ouverture des soumissions pour lesdits travaux tenue le 8 mai 2020 à 10 heures au bureau municipal;

Considérant qu'en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, l'ouverture de soumission a été faite à huis clos et enregistrée et publiée sur le site SEAO;

Considérant les 3 soumissions reçues :

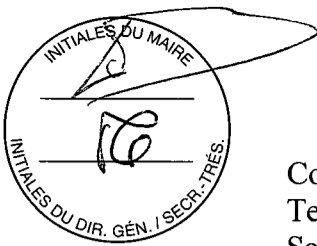
Entreprise	Réfection de la route Saint-Onge Montant plus les taxes applicables
Construction et Pavage Portneuf inc.	104 215,60 \$
Pavage Veilleux (1990) inc.	95 562,50 \$
Construction et Pavage Boisvert inc.	104 020,00 \$

2020-05-111

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'octroyer le contrat pour les travaux de réfection de voirie de la route Saint-Onge au plus bas soumissionnaire conforme soit Pavage Veilleux (1990) inc. au montant de 95 562,50 \$ plus les taxes applicables.

3.2 HONORAIRES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant l'offre de services en ingénierie de gré à gré de la firme Tetrattech Tech QI inc. pour les activités de surveillance relative à la réfection de la route Saint-Onge au montant approximatif de 6000 \$ plus les taxes applicables;

2020-05-112

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services en ingénierie de gré à gré de la firme Tetrattech Tech QI inc. pour les activités de surveillance relative à la réfection de la route Saint-Onge au montant approximatif de 6000 \$ plus les taxes applicables. Les honoraires seront facturés à un taux horaire;

4. **EMBELLISSEMENT DES SITES MUNICIPAUX – SOUMISSION**

Considérant que la Municipalité veut voir à l'embellissement de certains sites municipaux tels que : les 3 entrées du village, le calvaire et la halte routière.

Considérant la soumission de gré à gré reçue de M^{me} Danièle Saint-Hilaire à 20 \$/ heure par personne pour les travaux d'aménagement paysager de sites de la municipalité.

2020-05-113

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission de gré à gré reçue de M^{me} Danièle Saint-Hilaire à 20 \$/ heure par personne pour les travaux d'aménagement paysager de sites de la municipalité, tels que : les 3 entrées du village, le calvaire et la halte routière.

5. **PROJET CRAIE-MOÉ CRAIE-MOÉ PAS**

Considérant le projet de l'entreprise « Craie-moé, Craie-moé pas » pour ouvrir une boutique offrant leurs créations revalorisées, de jolies trouvailles faites en brocante, des conseils peinture et déco, de bons cafés spécialisés, des petites douceurs pour casser la croûte et surtout offrir un lieu rassembleur et dans une ambiance estivale chaleureuse;

Considérant que l'entreprise est intéressée à avoir pignon sur rue à la halte routière « Fenêtre sur le fleuve », située sur la route Marie-Victorin, à Deschaillons-sur-St-Laurent pour la réalisation de leur projet;

Considérant que l'entreprise voulant exploiter tout le côté patrimoine maritime, le projet s'avérerait une excellente façon de faire revivre le patrimoine de la municipalité tout en augmentant l'offre touristique;

2020-05-114

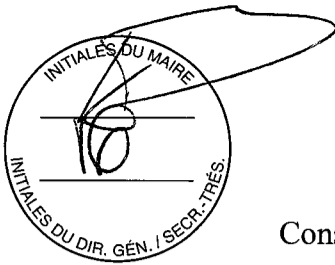
IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De donner une aide financière pour la réalisation du projet. L'aide financière accordée est de 1500 \$ maximum pour couvrir les dépenses en immobilisations. À la fin de l'entente, toutes les améliorations locatives fixes demeureront la propriété de la municipalité (Porte, fenêtre, etc.);

De demander un montant de 300 \$/mois pour la location de l'emplacement pour une période de 5 mois soit de mai à septembre. Les frais excédentaires d'électricité et d'assurance seront au frais du locataire;

Que la location soit pour une période d'un an;

6. **CIRCULATION ILLÉGALE – PISTE CYCLABLE;**



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant la présence illégale de motocross sur la piste cyclable;

Considérant que cette problématique est dangereuse pour tous les adeptes de la piste cyclable;

Considérant que la municipalité veut interpeller la Sûreté du Québec pour régler la situation;

2020-05-115

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'informer la Sûreté du Québec que des motocross circulent sur la piste cyclable et que l'on les interpelle pour régler cette problématique dangereuse.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Afficheur de vitesse;
- Feux d'artifice pour la fête nationale;
- Agent de sécurité en haut de la côte du Quai – Fête nationale;
- Piste cyclable – Tapis;
- Suivi avec la MRC – Abri.


8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-05-116

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que considérant l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 h 20.


France Grimard
directrice générale et secrétaire-trésorière


Christian Baril
maire